

Délibération n°2024-10-17-15-CA

Relative au Rapport de suivi de la situation professionnelle des doctorants

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2,
- Vu** la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
- Vu** la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche,
- Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant qu'en application de l'article L.712-2 du Code de l'éducation, un rapport de suivi de la situation professionnelle des personnes auxquelles l'université a délivré le diplôme national de doctorat dans les cinq années précédentes est transmis au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, après approbation par le Conseil d'administration de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le Rapport de suivi de la situation professionnelle des personnes auxquelles l'université a délivré le diplôme national de doctorat dans les cinq années précédentes, dont l'ensemble des données sont synthétisées en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Ce rapport est transmis au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 22 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : 21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le : 21 OCT. 2024